

16 AVR. 2024

063-200087302-20240314-B2024-01-02-DE

Réception par le préfet : 02/04/2024

Syndicat Mixte de Sioule et Morge

Monteipdon

63440 SAINT PARDOUX

N° B2024-01-02

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-quatre, le 14 mars à 11h00, le Bureau Syndical dûment convoqué s'est réuni à Saint Pardoux, sous la présidence de Monsieur Luc CAILLOUX.

Date de convocation : 5 mars 2024.

Nombre de membres : en exercice : 17
Présents : 16 Pouvoirs : 0
Votants : 16

Présents :

Denis BARDEL (BLOT-L'EGLISE) ; Sébastien BLANC (LOUBEYRAT) ; Gregory BONNET (MONTCEL) ; Jérôme BOREL (SERVANT) ; Luc CAILLOUX (CHAPDES BEAUFORT) ; Marc CARRIAS (EFFIAT) ; Christelle CHAMPOMMIER (MONTAIGUT EN COMBRAILLE) ; Daniel CLUZEL (GOUTTIERES) ; Marc GIDEL (SAINT GERVAIS D'Auvergne) ; Julien LECLACHE (LAPEYROUSE) ; Jocelyne LELONG (SAURET BESSERVE) ; Karina MONNET (ARTONNE) ; Michel PAQUET (SAINT AGOULIN) ; Chantal PIEUCHOT-MONNET (SAINT PARDOUX) ; Sébastien PORTIER (CHARBONNIERES LES VIEILLES) ; Dominique RAYNAUD (SAINT GEORGES DE MONS)

Excusés :

Olivier COUCHARD (MANZAT)

Monsieur Marc CARRIAS a été élu secrétaire de séance.

**Objet : MARCHES DE TRAVAUX POUR LES RESEAUX D'EAU
ET D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF SUR LA COMMUNE DE YOUX**

La commune de Youx a transféré la compétence assainissement collectif au Syndicat de Sioule et Morge depuis le 1^{er} janvier 2021.

Précédemment, la commune avait réalisé un diagnostic d'assainissement qui avait établi comme priorités la mise en séparatif des réseaux situés route de Pionsat, la suppression d'une station d'épuration obsolète à remplacer par un poste de relèvement, ainsi que le redimensionnement de la station d'épuration du Bourg.

Les travaux d'assainissement doivent s'étaler sur 3 ans, les deux premières années étant consacrées au renouvellement du réseau d'assainissement. Le renouvellement de la station d'épuration du bourg est prévu ultérieurement.

En parallèle de ces travaux d'assainissement, le Syndicat de Sioule et Morge souhaite réaliser des travaux sur le réseau et les branchements d'eau potable de la commune de Youx.

Le Syndicat a donc lancé une consultation selon une procédure adaptée, qui s'est achevée le 22 décembre 2023 à midi.

Cette consultation comprenait 2 lots :

- Lot 1 – Travaux d'assainissement – Canalisations et poste de refoulement,
- Lot 2 – Travaux d'eau potable – Renouvellement des canalisations et des branchements.

Les lots 1 et 2 étaient indissociables, les entreprises répondant à l'un des lots devant obligatoirement répondre à l'autre.

Chacun des lots était divisé en une tranche ferme et une tranche optionnelle.

Il est précisé que dans le cadre de la consultation, les prix ont été demandés pour le compte de la commune de Youx pour une prestation supplémentaire éventuelle de création d'un réseau d'eaux pluviales ; le marché signé par le Syndicat de Sioule et Morge n'inclura pas cette prestation supplémentaire relative aux eaux pluviales.

Les critères de sélection des offres étaient les suivants :

1-Valeur technique	60.0
1.1-Organisation générale des travaux et méthodologie d'exécution	15.0
1.2-Matériaux mis en oeuvre et fiches techniques des équipements proposés	15.0
1.3-Mesures prises en faveur de l'environnement dans l'entreprise et sur le chantier	15.0
1.4-Mesures prises pour la réduction des nuisances aux riverains	15.0
2-Prix des prestations	40.0

5 entreprises ont présenté une offre avant la date limite fixée au 22 décembre 2023 à midi :

- ALZIN SAS à Malicorne (03),
- BARBIERO à Désertines (03),
- COLAS à Saint Eloy les Mines (63),
- SOGEA à Aubière (67),
- SPL63 à Combronde (63).

Les bureaux d'études SOCAMA (assainissement) et REUR (eau potable) ont procédé à l'analyse des offres :

Entreprise	Montant HT de l'offre	Valeur technique	-Organisation générale des travaux et méthodologie d'exécution	-Matériaux mis en oeuvre et fiches techniques des équipements proposés	-Mesures prises en faveur de l'environnement dans l'entreprise et sur le chantier	-Mesures prises pour la réduction des nuisances aux riverains	Prix des prestations	Total	Classement final
ALZIN	Ilote	562 138,65 €							
	Ilote pondérée	TF :							
		TO :	318 240,30 €	45.25	11.5	13.75	10.5	9.5	37.22
		243 898,35 €							
BARBIERO (Base)	Ilote	535 055,68 €							
	Ilote pondérée	TF :							
		TO :	309 409,06 €	56.5	14.5	14.0	14.0	14.0	39.28
		225 646,62 €							
BARBIERO (Variante : LOT1)	Ilote	525 644,68 €							
	Ilote pondérée	TF :							
		TO :	305 579,06 €	55.5	14.5	13.0	14.0	14.0	40.00
		220 065,62 €							

COLAS	Ilote	549 535,20 € TF :								
	Ilote pondérée	299 672,30 € TO :	47.75	11.75	7.5	14.0	14.5	38.18	85.93	4
		249 862,90 €								
SOGEA	Ilote	641 761,50 € TF :								
	Ilote pondérée	383 623,50 € TO :	57.75	14.25	14.0	15.0	14.5	31.16	88.91	3
		258 138,00 €								
SPL63	Ilote	695 337,64 € TF :								
	Ilote pondérée	396 595,40 € TO :	25.75	7.5	4.5	9.0	4.75	27.09	52.84	6
		298 742,24 €								

Les membres des Conseils d'Exploitation des Régies de Sioule et Morge se sont positionnés à l'unanimité, lors de leur réunion du 14 mars 2024, en faveur de l'offre de BARBIERO (base), pour un coût total de 535 055,68 € HT.

Le Président propose donc aux membres du Bureau de retenir l'offre de base de l'entreprise BARBIERO et d'autoriser la signature du marché correspondant.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** de retenir l'offre de base de BARBIERO pour un coût total de 535 055,68 € HT, décomposé de la façon suivante :

	Lot 1	Lot 2
Tranche ferme	231 347,50 € HT	78 061,56 € HT
Tranche optionnelle	171 916,50 € HT	53 730,12 € HT

- **AUTORISE** le Président à signer le marché correspondant et tous documents nécessaires à son exécution.

Fait et délibéré à Saint Pardoux, le 14 mars 2024,

Le Président,
Luc CAILLOUX

